



Contrat de prêt de matériel d'archerie 2022-2023

« Les Archers Saint-Clairois » mettent à disposition des archers débutants (jeunes et adultes) le matériel nécessaire à la pratique du tir à l'arc.

Cette mise à disposition consiste en un prêt pendant la saison (soit du 1 septembre 2022 au 1 juillet 2023) de matériel moyennant un chèque de caution de 200,00€ correspondant au coût partiel du matériel.

Dans le cadre du prêt, le club « Les Archers Saint-Clairois » reste l'unique propriétaire du matériel jusqu'à son éventuel rachat par l'emprunteur.

L'emprunteur est responsable du matériel qui lui a été confié. L'archer est autorisé à emmener le matériel, y compris l'arc pour la saison 2022-2023 à son domicile. L'emprunteur reste entièrement responsable en cas de détérioration ou de blessures à des tierces personnes qui pourrait être occasionnées en dehors des entraînements ou des manifestations sportives.

Dans le cas d'une perte partielle du matériel ou de casse de certains éléments, l'emprunteur s'engage à racheter les pièces à ses frais et dans la même qualité d'origine, dans le cas contraire, le club se réserve le droit de débiter le chèque de caution. L'entretien du matériel est à la charge financière de l'emprunteur. Le club met à disposition de l'archer tout le matériel nécessaire permettant d'effectuer les réparations. Cette opération devra s'effectuer dans l'enceinte du club.

Matériel	Coût	Prêté	Rendu	Observations
Repose arc N°	12.00€			
Arc N°	61.00€			
Corde	5.00€			
Stabilisateur	20.00€			
Visueur	25.00€			
Carquois	7.50€			
Flèches (6)	20.00€			
Protège bras	8.00€			
Dragonne	5.00€			
Palette	9.00€			
Plastron **	15.00€			
Fausse corde	8.00€			
Housse Transport	15.00€			
Tube a flèches	10.00€			

Je soussigné NOM _____ Prénom _____ reconnais avoir pris connaissance du règlement concernant ce matériel et m'engage à en respecter les termes.

Chèque de caution N° _____ Fait à Saint Clair du Rhône le _____
Signature de l'archer ou de son représentant légal

Matériel restitué : Oui Non date : _____ Signature du responsable matériel ou de l'entraîneur